

## Avis d'urbanisme

### Mise à jour du plan d'aménagement général de la Commune de Steinfort (PAG)

Projet d'aménagement général – mise à jour du plan d'aménagement général  
(loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain)

Il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 30 septembre 2021, le Conseil communal de la Commune de Steinfort a donné son accord quant au projet de mise à jour du plan d'aménagement général de la Commune de Steinfort.

Conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet de mise à jour du plan d'aménagement général est déposé, ensemble avec l'étude préparatoire (EP), la fiche de présentation et le rapport sur les incidences environnementales (SUP), pendant 30 jours à partir du 11 octobre 2021 jusqu'au 10 novembre 2021 inclus à la mairie où le public pourra consulter les documents pendant les heures de bureau.

Le dossier relatif au projet de mise à jour du plan d'aménagement général est également publié pendant la même durée sur le site Internet de la Commune de Steinfort ([www.steinfort.lu](http://www.steinfort.lu)). Seules les pièces déposées à la mairie font foi.

Dans le délai de 30 jours, c'est-à-dire jusqu'au 10 novembre 2021 inclus, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, sous peine de forclusion, par les personnes intéressées.

Une réunion d'information publique aura lieu en date du mardi 19 octobre 2021 à 19h00 au centre culturel provisoire « An de Keseminen » à Steinfort. Afin de pouvoir organiser la réunion d'information au mieux, les personnes souhaitant venir en présentiel à cette réunion sont priées de s'inscrire à l'adresse électronique suivante : [david.kasel@steinfort.lu](mailto:david.kasel@steinfort.lu) (ou pendant les heures d'ouvertures à l'accueil de la mairie ou au 39 93 13-1). La réunion d'information est prévue sous le régime du CovidCheck. Des autotests seront disponibles sur place. Il est recommandé aux personnes souhaitant faire un autotest sur place de venir un peu plus tôt. Les mesures sanitaires prévues pourront évoluer en fonction des directives nationales. La réunion d'information sera également retransmise en direct à travers un lien sur le site Internet de la commune. Pour cette retransmission aucune inscription n'est nécessaire.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



**Guy Pettinger**  
Bourgmestre



**Diane Stockreiser-Pütz**  
Secrétaire communal